

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 17

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, Mme Dalloz, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Bazin, M. de la Verpillière,  
Mme Audibert, M. Meyer, M. Brun, M. Perrut, M. Cordier, M. Cinieri, M. Nury, Mme Corneloup,  
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Viala et M. Reiss

-----

**ARTICLE 3**

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer au nombre :

« 150 000 »

le nombre :

« 250 000 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'abaissement du seuil risque d'encourager un dépôt d'un trop grand nombre de pétitions. Aussi il faut prévoir le recueil d'au moins 250 000 signataires.